

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉCOLE
Séance du 30 septembre 2019
14h00 à Aix-en-Provence
Salle du conseil**

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Barredo Gutierrez Blanca, Brandt-Pomares Pascale, Collomp Denis, Desbiolles Pierre, Foreste Rémi, Merle Georges, Mussard Christine, Paba Jean-François, Pereira Marie-Emmanuelle, Ranger Graham, Robaglia Magami, Terrien Pascal, Valery Vincent.

Représenté.e.s :

Mesdames et Messieurs Beck Dominique, Bulteau-Rambaud Marie-Florence, Chiappetta Pierre, Fouace Sophie, Givry Damien, Lorcerie Françoise, Papon Lola, Paul Thierry.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Eyraud Michel, Feghoul Boumedienne, Lagadec Isabelle, Santoni Dominique.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Bonnet Patrice, Cadieux Jeanne, Chatoney Marjolaine, Espinassy Laurence, Ginestie Jacques, Joseph Delphine, Laisney Patrice, Lang Isabelle, Mailhes Valérie, Richit Nathalie, Saujat Frédéric, Vigreux Thierry, Zarouf Rachid.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Enea-Drapeau Claire, Silvy Maillys.

1. Informations

Pascale BRANDT-POMARES : les ESPE sont devenues les Inspé.

Changement également pour l'Inspé de Marseille avec le déménagement sur le site de Saint-Jérôme.

Dans les travaux à mettre en œuvre, il faudra faire en sorte que le laboratoire rattaché à l'Inspé, ADEF et que SFERE-Provence fonctionnent en totale harmonie avec l'Inspé. C'est une préoccupation qui relève de la politique générale inscrite dans le dossier d'accréditation.

Actuellement période de campagne électorale, l'Université est sous l'administration provisoire de Madame Simone BONNAFOUS et il y aura des élections les 27 et 28 novembre prochains.

En raison de cette période électorale d'AMU les élections internes à l'Inspé pour renouveler des membres dans certains conseils seront reportées au début de l'année 2020.

A ce jour, il y a plus de 2 800 inscrits, ce qui révèle un niveau à peu près identique d'inscriptions par rapport aux années précédentes.

2. Présentation des nouveaux enseignants-chercheurs

Laurence ESPINASSY : les enseignants-chercheurs n'ont pas été informés du changement de lieu du Conseil d'École et ne sont donc pas présents.

Pascale BRANDT-POMARES propose que cette présentation soit reportée au prochain Conseil.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'École du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

4. Evolution des maquettes

Jean-François PABA présente le cadre de l'évolution des maquettes à venir, au terme de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, en référence à l'arrêté du 28 mai 2019 portant modification de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations de masters et qui concerne les maquettes des mentions 1, 2 et 3.

Cette loi incite à mieux former les professeurs dans des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Les recommandations faites sont :

- D'homogénéiser sur l'ensemble du territoire la formation initiale des professeurs, c'est-à-dire dans l'ensemble des Inspé
- La création d'un référentiel de formation mis en œuvre au sein de l'ensemble des Inspé et qui s'impose à tous, aux équipes, aux étudiants et aux trois premières mentions du master MEEF.

Ces compétences sont accompagnées d'objectifs et d'axes de formation dans lesquelles la loi décline d'une part les modalités pour mobiliser les apprentissages de ces compétences mises en formations et d'autre part l'ensemble des indicateurs et critères à rendre en compte pour les évaluer. Et dans le même temps pour les MEEF, recadrer leur place dans le continuum de formation renouvelé dans ses termes et dans ses intentions depuis la formation initiale jusqu'à la formation continuée comprise, l'année de FSTG ne sera plus incluse dans la formation de master (car le concours de recrutement de sa place en M1 passe en M2). Il y aura en formation initiale des étudiants, y compris en M2, qui feront leur stage en alternance en responsabilité.

Egalement, la loi pour cadrer l'homogénéisation propose une ventilation des enseignements et un lien renforcé théorie/pratique selon les principes suivants (Jean-François PABA fait une présentation par vidéoprojecteur) :

1. La ventilation des enseignements est représentée de deux manières : l'évaluation globale du volume horaire étudiant hors stage dévolu en mentions 1, 2 et 3 (la mention 4 demeure cadrée pour l'ancien cadrage des formations nationales de masters) ; trois blocs qui insistent sur les spécificités de chacun des métiers auxquelles préparent les mentions 1, 2 et 3. Il y a des blocs qui évaluent la qualité des enseignements constitutifs du master à venir, qui prend en compte les enseignements internes à l'Inspé et ceux délivrés sous la forme de formations décentralisées dans les établissements formateurs (sous la forme de TD délocalisés) et également le temps passé avec les tuteurs de terrain lors du suivi

des stages qui demeurent encadrés de part et d'autre par les tuteurs de terrain et les tuteurs de l'Inspé.

En amont de la loi, une enquête a été réalisée sur le contenu des maquettes dans le cadre de la première année d'expérimentation de l'APC et à 1 ou 2% près, les blocs sont respectés dans les maquettes actuelles.

Il y a une fraction, de l'ordre de 10% des volumes horaires, qui serait consacrée à des innovations liées aux spécificités locales des différents Inspé. Il y a des formations qui sont imposées par le ministère dont une qui est la délivrance d'une certification en langue, permettant d'enseigner à l'étranger. Le volume horaire est de l'ordre d'une trentaine d'heures. Il convient de tenir compte du fait que se superpose à cela la nécessité que les stages représentent dans les futures maquettes au minimum 30 ECTS et que le mémoire représente 10 ECTS au minimum.

2. Le renforcement de l'interaction formation théorique et exercice en responsabilité (terrain) implique que la formation de master s'insère dans le continuum depuis la L2 jusqu'à la formation continuée ; également, qu'au moins un tiers du temps de formation soit assumé par des spécialistes de terrain dans les métiers correspondant à chacune des mentions (titulaires du CAFIPEMF ou du CAFFA).

Il est insisté sur la collaboration de l'ensemble des professionnels qui relèvent de l'Université, du monde scolaire, des partenaires... pour garantir le continuum, notamment lors de l'alternance intégrative en M2.

Le référentiel de formation insiste sur les objectifs et les attendus de la formation initiale pour chacun de ces métiers.

Les référentiels de formation sont articulés autour de trois blocs de compétences professionnelles en interaction : l'un se rapporte au métier de professeur des écoles, un autre se rapporte au métier de professeur du second degré et le dernier se rapporte au métier de conseiller principal d'éducation.

Ces trois piliers existent déjà au sein de l'Inspé d'Aix-Marseille dans les maquettes des mentions 1, 2 et 3 mais également dans celle du DESU.

Il y a, désormais, une dynamique qui part de l'établissement formateur, ce qui permet d'identifier une culture commune, qui irradie et fonde les enseignements spécifiques de chacun des parcours et permet d'élaborer un mémoire qui est l'aboutissement de ce travail de formation étalé sur deux années. La notion de tronc commun se relativise et il n'y a plus d'une part ce qui est commun et d'autre part ce qui est spécifique, tout est unifié au sein d'une formation beaucoup plus en lien avec les réalités du terrain.

La loi prévoit quatre niveaux d'évaluation (de débutant jusqu'à expert) des attendus des blocs de compétences. La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 (qui correspond au niveau intermédiaire) dans l'ensemble des attendus, ce qui n'empêche pas d'identifier des niveaux cibles qui ne seraient pas pénalisants.

Un exemple est présenté dans le ppt.

La stratégie serait d'identifier le référentiel d'évaluation et les modalités de mise en œuvre du référentiel de formation. Jusqu'en janvier 2020, il faudra concevoir l'architecture de l'offre de formation. Devront être concertés les partenaires de l'Inspé, l'employeur, les UFR partenaires d'AMU et d'UA.

Le calendrier s'étale en deux temps avec un palier au mois de mai 2020 car il faudra faire voter les maquettes par les différentes instances et une mise en œuvre à la rentrée 2020.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : sait-on ce qu'il en sera de l'obligation pour les étudiants de suivre les deux années à l'Inspé avant de passer le concours de recrutement ? Si non, peut-on parler d'homogénéité de la formation des enseignants ?

Pascale BRANDT-POMARES : l'homogénéisation de la formation porte surtout sur ce qui se fait d'un Inspé à un autre et cela n'est pas en lien avec les conditions pour s'inscrire au concours national, à savoir être titulaire d'un master. Dans les craintes actuelles, reste également l'idée que le concours ne soit pas suffisamment orienté par rapport aux compétences professionnelles pour empêcher ce qui est l'objectif de la loi, à savoir de créer une formation universitaire quels que soient les recrutements aux concours et de battre en brèche le projet de construction d'une filière de formation.

Vincent VALERY : il y a une volonté de l'employeur d'être associé au travail de construction de ces nouvelles maquettes. Dans la loi, il est précisé que la formation des enseignants sera obligatoire, ce qui laisse entrevoir la complexité pour former tous les enseignants. Il y a également un nouveau cadre juridique de l'expérimentation pédagogique qui impactera sûrement les nouvelles maquettes. Une actualité importante également autour de la place de la recherche dans les établissements scolaires.

Le 23 septembre est parue une circulaire sur le schéma directeur de la formation continue qui s'adresse à 100% des personnels de l'éducation nationale. Elle y précise le rôle des Inspé.

Le développement de l'offre de formation via les outils numériques est également spécifié ainsi que la création d'un conseil académique de la formation dans lequel l'Inspé aura sa place.

Pascale BRANDT-POMARES : concernant le calendrier, il va y avoir très vite des réunions au niveau le plus décisionnel de chaque partenaire et ensuite il faudra que les parcours prennent la main sur l'organisation parcours par parcours de l'évolution des maquettes. A l'actif, du fait des longues années de coopération, on a réussi à faire en sorte pour le 1^{er} degré qu'aucune formation ne soit faite de « gré à gré » mais qu'elle soit bien inscrite dans le volet départemental du plan académique de formation.

Jacques GINESTIE : c'est une volonté politique commune conduite depuis plusieurs années par l'ESPE, par le Rectorat et par l'Université de construire une formation professionnelle universitaire.

Dans la présentation des accompagnements avec les partenaires de l'Inspé, ne figure pas la recherche alors qu'il est question d'adossement à la recherche. Il faudrait que les perspectives d'engagement du travail fassent que des chercheurs soient associés à ce travail. Dans le 1^{er} degré, on peut déplorer qu'il n'y ait pas plus d'enseignants-chercheurs qui s'investissent dans la formation mais s'ils ne sont pas associés à la conception des maquettes, il y a peu de chance qu'ils s'investissent davantage.

Pascale BRANDT-POMARES : ce qui est structurant, c'est le recrutement des enseignants-chercheurs. Il y a près de la moitié des enseignants qui sont des enseignants-chercheurs, donc lorsqu'il y a un travail avec les enseignants sur l'élaboration des maquettes cela implique automatiquement la collaboration des enseignants-chercheurs.

Jacques GINESTIE : il s'agit de la question du rôle que peut jouer la fédération de recherche dans l'articulation recherche/formation/terrain. Discuter avec les laboratoires de l'adossement à la recherche de la formation de tous les enseignants est un point important et il faut trouver un moyen d'associer ces laboratoires à la discussion sur l'élaboration des maquettes.

Le diaporama sera mis à disposition dans l'AMUbox.

5. Sélection en master 1 « campagne 2020-2021 »

Jean-François PABA : il faut opérer une régulation du document qui permet de mettre en place les critères de sélection en master 1. Une attention particulière a été portée sur la dénomination et l'inventaire des mentions de licence qui permettent un accès direct aux parcours dans chacune des mentions. D'une part, parce que les dénominations ont changé et d'autre part parce qu'antérieurement été mêlés à des intitulés de mentions des intitulés de parcours de licence, ce qui crée des situations d'incompréhension.

En particulier pour la mention 1, une attention a été portée sur la formulation des licences compatibles.

Le document a été vu, en ligne, par les responsables de parcours qui ont complété et corrigé directement les aménagements souhaités.

Pascale BRANDT-POMARES : pour la licence pluri-sciences ?

Jean-François PABA : la licence pluri-sciences est un parcours de licence or seule les mentions peuvent figurer dans la liste, mais elle reste une licence compatible au sein de la mention sciences et technologie pour entrer en MEEF 1.

Denis COLLOMP fait plusieurs remarques sur le document :

- Pourquoi avoir barré la mention arts plastiques pour la remplacer par la mention arts ? Il y a plusieurs points de contradiction : le critère 8 préconise de recruter prioritairement dans l'académie or la mention arts n'existe pas à AMU ni à Avignon. Et comme on ajoute musicologie, il faudrait également garder arts plastiques.
- Page 1 : il faudrait faire disparaître les dates.
- Page 3 : à vérifier il n'existe pas d'ingénierie mathématique et informatique. Il faut ajouter la licence MPC (Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique)
- Les objectifs de la page 7 : à quoi cela correspond-il ?

Jean-François PABA : il s'agit d'une liste de mots-clés qui a été ajoutée par un responsable de parcours mais que va être supprimée du document.

Delphine JOSEPH : concernant les mentions de licence, cela a été fait conformément aux mentions de masters.

Denis COLLOMP : le tableau évoqué est national mais à AMU et UA, il n'y a pas de mention arts. Il est possible d'indiquer arts ou arts plastiques.

Pascale BRANDT-POMARES serait d'avis de respecter ce qui est propre à AMU. Sur le fond rien n'empêche de mettre les deux.

Sous réserve des modifications évoquées lors des échanges précédents, les critères de sélection en master 1 « campagne 2020-2021 » sont adoptés à l'unanimité.

6. Campagne d'emplois 2020

Thierry VIGREUX présente le résultat de la campagne d'emploi 2020 qui a été validée par le CA le 16 juillet 2019.

Concernant les personnels BIATSS, six concours sont ouverts pour l'Inspé : trois internes et trois externes (respect des règles d'équilibre entre concours internes et externes).

- Cinq emplois vacants ouverts au concours, tous en BAP J (gestion et pilotage) :

- Un IGE - emploi-type « chargé-e d'appui au projet de recherche » pour le Pôle Recherche et Coopérations Internationales en Education – Concours externe.
Emploi créé par transformation d'un emploi de professeur certifié. Recommandation d'AMU d'établir un équilibre entre les BIATSS et les enseignants. A l'Inspé, il y a un déséquilibre pour les BIATSS.
 - Un ASI – emploi-type « assistant-e des ressources humaines » pour le Pôle Ressources et Moyens – Concours interne.
 - Un ASI – emploi-type « assistant-e en gestion administrative » affecté à la Direction – Concours interne.
 - Un ASI – emploi-type « assistant-e des affaires juridiques » affecté à la Direction – Concours externe.
 - Un TECH – emploi-type « technicien en gestion administrative » pour le Pôle Recherche et Coopérations Internationales en Education – Concours interne.
- Le 6^{ème} concours s'inscrit dans le processus de bonus masse salariale d'AMU :
- Un IGE dans la BAP F (information, documentation, culture, édition, communication, TICE) – emploi-type « Ingénieur-e pour l'enseignement numérique » pour le Pôle Ressources Numériques – Concours externe

Pascale BRANDT-POMARES : dans la politique d'emplois concernant les BIATSS, il y a l'idée de rééquilibrer le nombre de BIATSS et le nombre d'enseignants à la faveur du nombre de BIATSS et concernant la structure interne à l'Inspé, il y a également la nécessité d'augmenter le nombre de personnels de catégorie A.

Le départ du Responsable des Services Administratifs et Techniques est annoncé pour la fin de l'année 2019.

Concernant la campagne d'emploi 2020 pour les enseignants et enseignants-chercheurs, a été opérée une seule transformation de poste d'enseignant en poste d'enseignant-chercheur, à savoir un poste de PRAG en poste de Maître de Conférences (MCF). Il y a également eu la transformation d'un poste de MCF en poste de Professeur des Universités (PU).

Cinq concours sont ouverts :

- Un PU en recherche en éducation et ingénierie de la formation – 70^{ème} section – collège ALLSH – laboratoire ADEF
Un MCF en éducation et formation des enseignants en apprentissages fondamentaux de mathématiques, recherche en mathématiques – 25^{ème} et 26^{ème} sections – collège Sciences – laboratoire I2M
- Un MCF en éducation et formation des enseignants en apprentissages fondamentaux de mathématiques – 25^{ème}, 26^{ème} et 70^{ème} sections – collège Sciences – laboratoire ADEF
Un MCF en éducation et formation des enseignants en apprentissages fondamentaux en français – 7^{ème} et 70^{ème} sections – collège ALLSH – laboratoire LPL
- Un MCF en éducation et formation des enseignants en apprentissages fondamentaux en français – 7^{ème} et 70^{ème} sections – collège ALLSH – laboratoire ADEF

7. Budget 2020

Thierry VIGREUX : cette année, compte tenu du contexte spécifique du calendrier électoral du dernier trimestre 2019, le calendrier d'élaboration du budget et de la campagne d'emplois 2020 a été anticipé. Cela a généré des changements importants dans la méthode et le calendrier par rapport aux précédents exercices. En particulier, les modalités du dialogue de gestion ont été allégées. Il n'y aura pas, cette année, de conférences de moyens en octobre.

Par ailleurs, suite à la signature en 2019 de la convention de dévolution du patrimoine, AMU disposera au 1^{er} janvier 2020 d'un nouveau budget annexe immobilier (BAIM) qui regroupera toutes les dépenses et recettes liées à l'activité immobilière des entités qui composent l'université. La mise en place de ce BAIM concerne non seulement les directions en charge de la fonction patrimoine (DDPI, DEPIL, DHSE, DOSI, Plan Campus), mais aussi les composantes et services communs ainsi que certains laboratoires.

Concernant les enveloppes, du fait de l'anticipation de la campagne d'emplois et de la reconduction des enveloppes de masse salariale sur ressources propres des composantes à hauteur de celles votées au budget rectificatif 2019, la préparation du budget 2020 se limite à un exercice de prévision des recettes et dépenses hors masse salariale.

Le système d'enveloppe globalisée (MS + fonctionnement + investissement) n'est donc pas utilisé dans la construction du budget prévisionnel 2020. Il n'est donc pas possible d'effectuer une comparaison entre le projet de budget 2020 et le budget 2019 puisque ce dernier intégrait le volet masse salariale.

Pour la préparation du budget, l'Université a communiqué une enveloppe référence de ressources propres s'élevant à 560 490 euros et une enveloppe prévisionnelle de dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement s'élevant à 732 586 euros.

L'enveloppe de dépenses se répartit en deux sous-enveloppes :

- Une enveloppe pédagogique d'un montant de 453 329 euros,
- Une enveloppe patrimoine (BAIM) d'un montant de 279 256 euros (incluant dépenses de sûreté 15 800 euros).

Dans la répartition des dépenses, l'enveloppe pédagogique peut être utilisée pour le financement de dépenses de patrimoine, l'inverse n'est pas possible.

La prévision de recettes qui s'élève à 789 176 euros montre une augmentation de 228 686 euros, écart répercuté sur les dépenses prévisionnelles.

Les recettes principales concernent :

- Le versement par le Ministère de la compensation des droits d'inscription des fonctionnaires-stagiaires (estimation 282 480 euros),
- Le PRF (programme régional de formation) - estimation 69 160 euros,
- Les frais de formation continue payés par les organismes ou les stagiaires - estimation « prudente » de 200 00 euros compte tenu de la baisse du nombre de stagiaires,
- Les droits d'inscription au DU de répréparation au concours (40 545 euros),
- La convention passée avec le Ministère de l'emploi, de la jeunesse, de la formation professionnelle, de l'insertion et de la réinsertion du Gabon concernant la formation d'inspecteurs pédagogiques (158 091 euros).

La prévision de dépenses est augmentée, avec un total de 961 272 euros (au lieu des 732 000 affectés). Cela prend en compte les dépenses récurrentes permettant d'assurer le fonctionnement de base de l'Inspé sur tous ses sites. L'accent a été mis sur :

- les dépenses de communication dans un contexte marqué par le passage de l'ESPE à l'Inspé et le besoin d'information à destination des usagers concernant la réforme
- les compléments d'équipement liés à l'installation à Saint-Jérôme ;
- la poursuite des investissements dans le domaine du numérique pédagogique

Concernant les crédits nécessaires à la réalisation du projet « Gabon » (heures d'enseignement, rémunération des tuteurs de stages) sont pour le moment mis en réserve en fonctionnement et seront transférés en masse salariale dans le cadre du budget rectificatif.

En terme de calendrier : les réunions de lancement de la préparation du budget 2020 ont débuté le 9 juillet 2019, les maquettes ont été transmises fin juillet 2019, il y a eu un atelier technique avec la DAF le 12 septembre et un retour des projets de budget a été fait le 27 septembre dernier. Les consolidations, analyses et arbitrages techniques aura lieu entre octobre et début novembre 2019 pour un vote du budget 2020 au CA du 26 novembre 2019.

Il s'agit d'un budget provisoire qui permet de commencer l'année. Le budget définitif 2020 sera établi dans le cadre du budget rectificatif qui pourra être voté de manière anticipée (mais pas de date précise annoncée). Il permettra de réajuster les ressources propres et surtout d'ajuster la masse salariale sur ressources propres à la réalité des besoins de l'exercice 2020. Le modèle de l'enveloppe critérisée sera également mis à jour pour ajuster les enveloppes 2020 des composantes concernées.

Jacques GINESTIE rappelle que le projet avec le Gabon est le résultat des longues relations entre l'Inspé et le Gabon dans le cadre d'un réseau africain des institutions de formation de formateurs de l'éducation scientifiques et technologiques. Une part de ce budget doit permettre de poursuivre ces relations.

Denis COLLOMP précise qu'il ne prend pas part au vote.

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

8. Questions diverses

Pascale BRANDT-POMARES précise que l'université va s'exprimer sur les tarifs de formation continue et demande que chaque composante fasse remonter la fourchette de tarifs dans laquelle elle s'inscrit. La direction a pris la décision de ne pas augmenter la fourchette.

Jean-François PABA : le document soumis à la prochaine CFVU a subi une évolution dans les extrémités de la fourchette des tarifs mais cela ne change rien pour l'Inspé qui reste toujours dans la fourchette.

Denis COLLOMP : quel est le nombre d'inscrits en reprise d'étude ?

Pascale BRANDT-POMARES : il y a 2 849 inscrits et 170 sont en formation continue.

Denis COLLOMP : il s'agit des reprises d'études financées. Qu'en est-il des reprises d'études non financées ? Il y a une difficulté dans la formation continue à distinguer les équivalences et le système de la dispense où il n'y a pas un diplôme à bac +3 et où il y a un autofinancement dans la formation (avec notamment la problématique du bac +3 enfants).

Delphine JOSEPH : effectivement cela pose un problème car selon le SFPC, il faudrait soumettre toutes les VAPP alors qu'il n'y a pas besoin de le faire. Il y a les acquis personnels et professionnels et il y a les mères de trois enfants qui postulent.

Denis COLLOMP : il n'y a pas besoin de commission, c'est la simple application des textes de loi.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est close à 16 :10.